CANLYGYM

Mairie de Canly 60680 Canly

REGLEMENT INTERIEUR

A conserver

Le règlement intérieur s'applique obligatoirement à l'ensemble des membres, ainsi qu'à chaque nouvel(le) adhérent(e)

Une copie est remise à chaque adhérent(e)

Conditions d'accès et de sécurité

Les cours sont dispensés dans la salle René Becuwe de Canly
Le lundi de 19h à 20h et de 20h à 21h
Le mercredi de 19h15 à 20h15
Les cours sont également dispensés, la 1ere semaine des petites vacances **uniquement** ainsi que pendant les 15 premiers jours du mois de juillet.
Pas de cours pendant les vacances de Noël
Pas de cours le lundi d'un weekend férié

L'accès de la salle est réservé aux adhérent(e)s sous réserve d'avoir fourni (**au maximum dans les 15 jours suivants la reprise des cours)** un certificat médical (obligatoire et valable 3 ans) et d'avoir déposé le ou les chèques de cotisation dont le montant est fixé pendant l'AG.

La salle et les sanitaires doivent rester propres

- Ne pas oublier de vêtements, papiers, mouchoirs ou **bouteilles**
- Si le temps est mauvais (neige) : prévoir des chaussures autres que celles portées pendant le cours

En fin de séance, les personnes dont les noms figurent sur la convention s'engagent à

- Fermer les portes de la salle et à mettre l'alarme
- Fermer les grilles qui permettent l'accès à la salle

Merci d'apporter votre propre tapis de sport

CANLYGYM

Rappels concernant la cotisation

* Dépôt de 3 chèques en début d'année qui seront encaissés

- **Début octobre**
- **Début janvier**
- **Début avril**

ou dépôt d'un seul chèque, encaissé début **Octobre**

Pour les inscriptions en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata de la présence
Il n'y a pas d'inscription à partir du troisième trimestre (début avril)

L'association CanlyGym peut fournir une attestation de versement de cotisation ou une facture pour votre employeur si vous pouvez obtenir une aide de ce dernier

Un remboursement est possible en cas d'absence pour un motif indépendant de la volonté (maladie, grossesse, horaires de travail…)
Pas de remboursement en cas de force majeure ou lors de la suspension des activités en raison d'une interdiction générale des pouvoirs publics.

Rappels concernant l'assurance

Les enfants et accompagnants sont tolérés à titre exceptionnel pendant le cours

sous la responsabilité des parents
L'association décline toute responsabilité en cas d'accident

Stéphanie 06 81 94 77 17
Virginie 06 62 10 30 65
Solène 06 82 45 38 22